



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question écrite n° 30863

Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les inquiétudes exprimées par les instances représentatives des personnels des cliniques à l'égard d'un prochain arrêté autorisant une baisse de 1,95 % des tarifs pratiqués dans les établissements d'hospitalisation privés. Certains des personnels concernés estiment qu'une telle mesure pourrait compromettre l'avenir des cliniques françaises. Par ailleurs, une baisse uniforme et généralisée des tarifs ne prendrait pas en compte les disparités régionales en termes de rémunération des actes médicaux. Il souhaiterait dès lors que le Gouvernement lui apporte des précisions en la matière et lui expose, d'une part, ses motivations concernant ce projet de décret, d'autre part, les éventuelles mesures compensatrices qu'il entend prendre pour répondre à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30863

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3421